

Luxembourg, le

04 JUIN 2022



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Madame Angie Schaul  
4, Uëwwent der Kirich  
**L-9772 TROINE**

**N/Réf.: 98765/03**

Madame,

Par la présente, je me réfère à votre requête du 13 mars 2021 par laquelle vous sollicitez ex-post l'autorisation pour l'abattage d'arbres et l'enlèvement de haies sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de WINCRANGE: section BA de TROINE (auf der Hut), sous les numéros 135/3890 et 129/3889.

L'abattage des structures végétales exécuté **sans autorisation ministérielle préalable** représente une destruction d'un biotope protégé en vertu de l'article 17 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles et de son règlement du 1<sup>er</sup> août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives et ainsi **une infraction** au sens de la présente loi.

Ainsi, je vous invite à compléter votre dossier moyennant une identification précise des biotopes détruits, ainsi que, le cas échéant, des mesures compensatoires comprenant la restitution de biotopes de valeur écologique au moins équivalente aux biotopes protégés, aux habitats ou aux habitats des espèces réduits, détruits ou détériorés:

- a) Pour les biotopes détruits dans la zone verte et
- b) Pour les biotopes détruits en dehors de la zone verte.

Les bilans écologiques sont à faire élaborer par une personne agréée en la matière. Les documents seront envoyés à l'adresse suivante :

Administration de la nature et des forêts  
Service autorisations  
3, rue Neihaischen  
L-2633 Senningerberg

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement, du  
Climat et du Développement durable



Gilles Biver  
Conseiller de Gouvernement 1<sup>ère</sup> classe

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune de WINCRANGE
- Administration de la nature et des forêts – Entité mobile